

COMMUNE DE CARLIPA

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Annexe au règlement intérieur

TARIFS LOCATION et CAUTION

Associations communales : gratuit / pas de caution

Habitants de la commune ou inscrits au rôle des impôts :
(fournir copie de l'avis d'imposition)

- Le week-end du vendredi midi au lundi midi maximum 150 €
- Au-delà, non divisible, par journée supplémentaire 80 €
- Montant de la caution 800 € *

Personnes extérieures à la commune :

- Le week-end du vendredi midi au lundi midi maximum 600 €
- Au-delà, non divisible, par journée supplémentaire 200 €
- Montant de la caution 800 € *

* fournir 2 chèques de caution à l'ordre du Trésor Public :

- 1 de 500 € pour la salle et le mobilier
- 1 de 300 € pour le ménage

Fait le 25 octobre 2018

Le Maire,
Serge SERRANO

